

**Compte rendu de la Commission quadrapartite régionale sur les installations sportives**

**des lycées de la Nouvelle Aquitaine – 24 mai 2024**

Etaient présents :

Philippe Mittet, Directeur Général Adjoint (DGA) de la Région Nouvelle Aquitaine (NA),

Pauline Buron de la Direction des Sports,

Stéphane Sansier, de la Direction de la construction et de l’immobilier,

Christelle Bluge, de la Direction de L’Education,

Karine Rivalland , du SNEP/FSU de la Dordogne,

Jérémy Caré, du SNEP/FSU Bordeaux,

Christian Pierrat, du SNEP/FSU Bordeaux et représentant de la Ligue Nouvelle Aquitaine de natation.

L’ordre du jour proposé par le SNEP/FSU est accepté.

1) En introduction, Jérémy Caré souligne l’absence de documents reçus de la part du Conseil Régional (CR) qui permettent de faire un état des lieux des constructions ou rénovations effectuées lors de l’année écoulée. Ces documents sont habituellement mis à disposition des représentants syndicaux afin de comparer les projets programmés et les travaux effectivement réalisés. Ceci par retour des collègues sollicités dans chaque établissement concerné. Ce travail n’a pu être réalisé mais M. Mittet ainsi que M. Sansier s’engagent à travailler sur un document commun entre le CR et le SNEP/FSU afin de faciliter les échanges et de faire un point sur les travaux effectués.

**2) Les SAE :**

Suite à la commission du 16 juin 2023, M. Aeschmann (de la Direction des Sports) s’était engagé à faire un état des lieux et un recensement des SAE utilisées par les lycées de la NA. Jérémy Caré demande donc si ce recensement a été effectué. La réponse est négative.

M. Mittet, confirme que le CR a pris en compte la demande du SNEP/FSU (et conformément au guide de programmation réalisé en commun entre le CR et le SNEP/FSU) de construire le nouveau gymnase de Créon (type E du SNEP) de manière à pouvoir recevoir une SAE.

Il précise que le mur pignon est prêt à recevoir une SAE mais que ce sera à la future équipe EPS nommée sur ce lycée de déterminer si oui ou non elle souhaite installer ce type de structure. Ceci en liaison avec un futur club communal qui verrait le jour. C. Pierrat se réjouit de cette initiative en précisant que comme cela avait été souligné depuis de nombreuses années par le SNEP, l’activité escalade va connaître un engouement énorme des enfants suite à la première mise en place de cette activité aux JO de Paris.

Il souligne qu’il est important que les collectivités anticipent ce “boum” de demandes sinon, comme cela se passe sur Bordeaux, ce seront les sociétés privées qui proposeront une offre conséquente (5 sociétés à Bordeaux) mais à un prix sélectif et non accessible au plus grand nombre.

C Pierrat demande si le futur gymnase du lycée du Barp sera conçu pareillement. M Sansier et M. Mittet nous informent que la décision n’a pas été encore prise et que l’appel d’offre n’est pas effectué. Nous insistons fortement sur l’importance de construire ce futur gymnase en tenant compte de la mise en place d’une future SAE. En précisant que, outre les arguments évoqués plus haut, une SAE est une unité de travail supplémentaire à l’intérieur ce qui n’est pas négligeable au regard des conditions météo vécues ces derniers mois. M.Mittet nous informe également du choix de la mairie du Barp d’orienter le choix de son partenariat avec le département au détriment de la région.

De plus, J. Caré précise que cette activité fait partie des champs *d’apprentissages* obligatoires à aborder dans les programmes EPS.

**3) conventions d’usage :**

M. Mittet signale que les conventions entre les communes et le CR étaient généralement à usage gratuit jusqu’aux années 2010. Puis petit à petit, avec les difficultés financières que connaissent les collectivités locales, celles-ci demandent maintenant une participation du CR pour l’entretien et le fonctionnement des IS utilisées par le lycée local sauf sur Bordeaux. Les accords de gratuité tendent à diminuer, M.Mittet argumente en citant les dossiers de Limoges et du Taillan.

Mme Bluge précise que ces conventions sont indispensables quand les IS du lycée sont utilisées par des associations. C’est au Proviseur de sélectionner les associations et c’est lui qui doit établir les conventions. Nous signalons que sur la ville de Bordeaux, les établissements privés viennent de plus en plus concurrencer les établissements publics sur les IS bordelaises. Le SNEP/FSU souhaite que ces établissements privés se dotent d’IS intra-muros. M. Mittet signale que le foncier sur Bordeaux est très contraint.

Le foncier est également contraint dans certains lycées (exemple Andernos) et le CR se trouve souvent devant l’alternative de construire un bâtiment à usage scolaire plutôt qu’une IS compte tenu de l’augmentation de la population dans certains secteurs. Le SNEP/FSU rappelle que les IS sont nos salles de classe.

Ce point est clôturé par la perspective de voir la **mutualisation** comme le maître mot du fonctionnement d’une IS.

**4) Les piscines.**

Christian Pierrat, représentant de la Ligue NA de natation, souhaite connaître le nombre de projets de constructions ou de rénovations de piscines ayant obtenu une subvention du CR depuis la dernière commission. De plus il souhaite savoir si des représentants du CR ont participé à des comités de pilotage (COPIL) en vue de la construction d’une piscine.

Mme Buron signale que deux piscines ont reçu une subvention pour construction : Pessac (1,5 millions) et Anglet (1,5 millions). St Thiviers à reçu 130 000€ au titre de la rénovation. Le projet de Guéret recevra une subvention quand il sera effectif, idem pour le projet de Sarlat. Mme Buron précise que le CR n’a participé à aucun COPIL depuis la dernière commission.

M. Pierrat rappelle que le SNEP/FSU et la Ligue NA ont élaboré des préconisations pour la bonne utilisation des piscines concernant les scolaires et les clubs.

Il rappelle que M. Mittet s’était engagé pour que ces préconisations soient présentées par l’éventuel représentant du CR dans un COPIL. M. Mittet confirme que ces préconisations seront présentées.

M. Pierrat rappelle qu’il est important d’entendre les futurs utilisateurs de piscines ou d’IS en général. Il rappelle le consept de HQU (Haute Qualité d’Usage) qui doit être pris en compte pour tout projet de construction.

Il rappelle également que les DSP (Délégations de Service Public) mises en place de plus en plus pour la gestion des piscines nuisent à la bonne utilisation de ces établissements pour les scolaires et pour les clubs.

**5) cas particuliers :**

Le SNEP/FSU demande à visiter le nouveau gymnase du lycée de Créon. M. Mittet s’engage à inviter le SNEP/FSU pour l’inauguration de ce gymnase courant septembre 2024. M.Sansier précise que les futurs enseignants d’EPS nommés sur le lycée de Créon pourront participer à la réunion de chantier le 18 juin.

Jérémy Caré signale les difficultés énormes qu’ont connu les élèves de seconde du lycée du Barp l’année scolaire écoulée. En effet, les conditions météo déplorables avec aucune IS intra-muros ont dégradées fortement les conditions de pratique de l’EPS.

M. Sansier précise que les élèves disposeront d’un plateau sportif et d’une salle de musculation avec une salle attenante intra-muros pour l’année scolaire prochaine.

Le gymnase sera construit dans l’année scolaire 2025/2026 pour une ouverture au plus tard à la rentrée 2027. En attendant, des conventions seront établies avec le collège pour l’utilisation de leur gymnase.

- cas particuliers de la Dordogne :

\*lycée professionnel de Thiviers. Cet établissement est en très grande difficulté, Karine Rivalland demande que le CR participe à la construction d’une piste de 250m et à la reconstruction de la salle de sports utilisée par le collège et le lycée. Elle demande que le CR en prenne la maîtrise d’ouvrage. M. Mittet répond que le CR ne peut être maître d’ouvrage s’il n’est pas propriétaire du terrain. Il faudrait donc que la mairie cède les terrains (piste et salle) soit au Conseil départemental ou au CR pour pouvoir prendre la maîtrise d’ouvrage. M. Mittet précise que le CR participera financièrement aux constructions de ces deux IS.

\* lycée Jean Capelle :….

- **cas particuliers de la Gironde :**

\* lycée Magendie de Bordeaux : travaux à cause d’infiltration. Il n’est pas prévu de reconstruire cette IS mais d’entretenir et d’intervenir sur l’existent autant que possible.

\* sol du gymnase du lycée Eiffel de Bordeaux : contentieux en cours avec la société en charge des travaux. Une expertise est en cours mais ce dossier va s’inscrire sur le temps long.

\*Lycée Bau de Rochas : P.Mittet nous informe que l’isolement de ce lycée ne permet pas d’inscrire le LP dans des perspectives de mutualisation. La faible implantation de logements aux alentours rend donc difficile la prise en compte d’une construction d’IS plus ambitieuse.

\* gymnase du lycée Daguin de Mérignac : le CR est en attente du projet de la Mairie et sera prêt à financer.

\* lycée des Graves de gradignan : C Pierrat rappelle qu’un dossier de construction d’une salle semi-spécialisée a été déposé en 2020 et qu’il est toujours d’actualité. En effet, la salle polyvalente qui servait pour les cours de danse a été transformée en salle de théâtre avec scène, inexploitable maintenant pour les cours d’EPS. L’effectif prévu pour la rentrée reste élevé 1182 élèves et les cours de danse se font dans le gymnase. Le lycée ne dispose donc que d’une unité de travail à l’intérieur intra-muros. Ceci implique de nombreux déplacements pour les élèves afin de se rendre sur les IS de la ville. M. Pierrat rappelle que la danse est une activité obligatoire en seconde qui est automatiquement proposée aux élèves en terminale. M. Mittet prend note.

Compte tenu du temps écoulé après deux heures de discussions il est convenu que les autres cas particuliers des autres départements seront étudiés par des échanges entre le SNEP/FSU et M. Sansier dans le cadre d’un document commun qui permettra de faciliter la communication. P.Mittet rappelle également la possibilité de s’informer par le biais des délibérations publics sur le site du conseil régional.